86B10176

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
25 JUIN 2008

DORIS ENGINEERING

N° DE DÉPOT 56797

Société Anonyme au Capital de 3.571.440 Euros

Siège social : 58 A rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS

RCS PARIS B 338 274 491 (86B10176)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 MAI 2008

L'an deux mil huit, le 30 mai à 10 heures 30, les Actionnaires de la société DORIS Engineering, Société Anonyme au capital de 3.571.440 Euros, dont le siège social est à Paris 58 A, rue du Dessous des Berges, 75013, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre recommandée du 14 mai 2008 adressée à chaque Actionnaire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque Actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

Messieurs Eric Seyvos et Jean-Luc Gailhac, Commissaires aux Comptes régulièrement convoqués, assistent également à l'Assemblée.

Monsieur Loïc des Déserts est désigné Président de l'Assemblée, et accepte cette fonction.
Monsieur Jacques Léost et Monsieur Dominique Bouvier sont désignés comme Scrutateurs et acceptent cette fonction.
Monsieur Michel Caplain est désigné comme Secrétaire par le Président et les Scrutateurs.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les Actionnaires présents ou représentés possèdent 223.215 actions sur les 223.215 actions ayant le droit de vote, et qu'à ces actions représentées sont attachées 223.215 voix.
L'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la Loi pour les décisions ordinaires, peut valablement délibérer.

A la demande du Président, il lui est donné acte de ce que les Actionnaires ont été régulièrement convoqués à la présente Assemblée, et de ce que tous les documents prévus par la Loi ont été tenus à la disposition de l'Assemblée dans les délais légaux.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport Général des Commissaires aux Comptes,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
- Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice 2007,
- Affectation des résultats,
- Approbation des comptes consolidés,
- Approbation des conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce sur la base du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- Quitus aux Administrateurs,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau en les mettant à la disposition de l'Assemblée :

1. Un double des lettres de convocation envoyées aux Actionnaires et les récépissés postaux,
2. La feuille de présence et les pouvoirs des Actionnaires représentés,
3. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration (Document : DGD-01543rev2),
4. Les comptes de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2007 (Doc DAD00008-08/MC/AC,
5. Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 (Doc. DGD-01545),
6. Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes consolidés,
7. Le rapport général des Commissaires aux Comptes,
8. Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
9. Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée (Document : DGD-01546rev1).

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration. Cette lecture terminée, il donne la parole aux Commissaires aux Comptes qui lisent et commentent leurs rapports. Les Actionnaires qui le désirent prennent la parole. Des explications sont données. Aucun Actionnaire ne demandant plus la parole, le Président met aux voix successivement les résolutions suivantes :

Première Résolution : Approbation des documents présentés à l'Assemblée Générale

L'assemblée générale des Actionnaires, après avoir entendu le rapport de gestion (Document : DGD-01543) et les rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels et les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et son annexe arrêtés le 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés (Documents : DAD0000-08/MC/AC et DGD-01545).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Deuxième Résolution : Affectation des résultats

L'assemblée générale des actionnaires approuve les propositions du conseil d'administration et, après avoir constaté que les comptes sociaux se présentent ainsi :

Résultat de l'exercice	5.869.515,30 €
Report à nouveau	7.663.000,15 €
TOTAL	13.532.515,45 €

Propose l'affectation suivante :

- 3.500.011,20 € au titre de dividende, soit 15,68 € par action.
- Le solde, soit 10.032.504,25 € au compte de report à nouveau.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	2004	2005	2006
- Dividendes (par action)	6,72 €	11,20 €	17,92 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Troisième Résolution : Conventions réglementées

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les opérations qui y sont énoncées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Quatrième Résolution : Remplacement du Commissaire aux Comptes - Suppléant

L'assemblée générale nomme Monsieur Eric Blache en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant en remplacement de Monsieur André Cresteil parti à la retraite, et ce pour la durée restant à courir de son mandat soit jusqu'au jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Cinquième Résolution : Quitus - Décharge

L'assemblée générale donne quitus de leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Sixième Résolution :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

DORIS Engineering
S.A. au capital de 3.571.440 €
SIRET 338 274 491 00012
Tél. 01 44 06 10 00
58 A, Rue du Dessous des Berges, 75013 PARIS

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

DORIS Engineering

EXTRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MAI 2008

« ...

d) Mise à jour du K-Bis de la Société.

Le Conseil rappelle que la société Vinci (RCS Nanterre 552 037 806) a, aux termes d'un courrier en date du 8 avril 2003, démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société. Cette démission a fait l'objet d'une publication dans le journal d'annonces légales « Journal Spécial des Sociétés » en date du 23 septembre 2006 et d'une mention « démission pour ordre » sur l'extrait KBIS de la société Doris Engineering.

Afin qu'il soit procédé à la radiation définitive de la société Vinci en tant qu'administrateur de la société Doris Engineering, le Conseil d'Administration prend acte en tant que de besoin de cette démission et confère tous pouvoirs à son Président pour procéder aux formalités de radiation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

... »

DORIS Engineering
S.A. au capital de 3.571.440 €
SIRET 338 274 491 00012
Tél. 01 44 06 10 00
58 A, Rue du Dessous des Berges, 75013 PARIS

Certifié conforme

ENTREPOSE CONTRACTING

DBO/L022-08/cl

DORIS Engineering
Monsieur Loïc DANGUY DES DESERTS
58A rue du Dessous des Berges
75013 PARIS

Colombes, le 14 mai 2008

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que Monsieur Dominique BOUVIER a été désigné en qualité de Représentant Permanent de la société ENTREPOSE Contracting au Conseil d'Administration de votre Société, en remplacement de Monsieur Pierre LABORIE.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Dominique Bouvier
Président Directeur Général